



Bulletin 2 casier judiciaire

Par **roxsss**, le **20/03/2008** à **23:11**

Bonjour et merci d'avance pour votre aide

Ma situation est un peu compliquée, c'est pourquoi je vais vous raconter pas mal de détails..

A l'age de 12 ans, ma soeur et moi nous sommes faites prendre en train de voler dans un magasin. Nous avons été emmenées au poste et il y a eu un rapport d'établi. Puis plus de nouvelles depuis, j'ai actuellement 22 ans.

L'année dernière, ma soeur préparant le concours de prof des écoles a reçu un appel lui indiquant qu'elle ne pourrait PAS se présenter au concours car son bulletin 2 indiquait cet "accident de jeunesse". Quelle surprise!

Nous n'avons jamais été prévenues que cela avait été inscrit dans notre casier judiciaire! Nous présumons que nous avons été convoquées, mais comme nous avons beaucoup déménagé entre temps (mon papa étant dans l'armée), nous pensons que cette convocation ne nous ait jamais parvenue, et que par conséquent ils ont inscrit cela ds le casier judiciaire pour absence de présentation à cette convocation.

Je suis actuellement étudiante, et en pleine réorientation pour présenter le concours pour le capet de bio, mais je suis bloquée par rapport a ca.. Je compte aller voir un avocat conseil mais en attendant, j'aimerais avoir votre avis sur ces questions:

Est ce possible de faire effacer cet "accident de jeunesse"?

Quelles sont les démarches?

Et surtout d'apres vous combien de temps cela prendra-t-il? (J'aimerais présenter le concours de février 2009...)

Je vous remercie mille fois par avance de m'éclairer, je suis vraiment révoltée d'avoir appris ça de cette façon, et je ne veux pas renoncer à ce métier de prof que j'aimerai tant exercer...

Par **Jurigaby**, le **21/03/2008** à **12:01**

Bonjour.

Demander à consulter votre casier judiciaire auprès du procureur de la république.

Ceci étant dit, vous ne dites pas tout...

Un mineur qui a l'age de 12 ans peut seulement être condamné à une mesure ou une sanction éducative, or, ces mesures ne figurent plus au casier judiciaire après un délai de 3 ans.

Il doit donc y avoir autre chose.

Par **roxsss**, le **23/03/2008** à **17:10**

Je comprends que vous pensiez qu'il y ait eu autre chose, mais je vous assure que non... Je ne vois pas l'intéret que j'aurai de cacher autre chose si je veux une réponse à mes questions..

Mais effectivement je pense qu'il y a eu vraiment une erreur, car d'un vol en tant que mineur à une note dans le buletin 2, avec tout ce que j'ai pu lire sur le casier judiciaire, je ne comprends pas..

Je crois que la seule chose a faire reste a demander au procureur l'état de mon casier judiciaire. **Dois je le faire dans le département ou j'étais lors des faits?**

Puis je demander directement à effacer ce qu'il ya d'inscrit vu que je suis quasiment déjà sure qu'il ya quelquechose dessus? (je suis assez pressée vu que je veux me présenter a un concours lannée prochaine..)

Puis je faire mes démarches seules ou dois je les appuyer par un avocat?

En vous remerciant par avance...